

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 22 (1995)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Dialogue

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Révision de la «lex Friedrich» (RS 3/95)

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance de la révision de la lex Friedrich proposée par le Conseil fédéral, qui met sur le même pied – en ce qui concerne l'acquisition d'immeubles – les Suisses de l'étranger et les étrangers n'ayant pas leur domicile en Suisse, mais qui, d'un autre côté, accorde ce droit à des sociétés étrangères. Comment cette mesure d'apartheid est-elle conciliable avec la constitution? Aurons-nous des Suisses de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe? Quant à la position de l'Organisation des Suisses de l'étranger, elle me paraît incroyable.

**Gabriella Häusler, D-Eisingen**

En révisant la lex Friedrich, on veut corriger la situation – contraire au droit international – créée par le texte actuel, mais malheureusement aux dépens de l'égalité de traitement des citoyens suisses. Mais même révisée, la «lex» est contraire au droit international et est en contradiction avec le droit de l'UE. La seule manière de faire correcte, tant du point de vue du droit national que du droit international, consiste à abroger la lex Friedrich le plus tôt possible.

**Walter E. Weisflog, GB-Brighton**

En tant que fils d'un Allemand et d'une Suissesse, je suis né en Allemagne. Je possède les deux nationalités. Mon pays de domicile actuel est l'Allemagne. Cependant, j'ai depuis mon enfance des liens étroits avec la Suisse. Outre les visites que je fais chaque année à ma parenté, j'ai participé huit fois aux camps d'hiver des Suisses de l'étranger. En 1988, j'ai été appelé à faire partie de l'équipe nationale de hockey sur gazon. Bref, j'ai le sentiment d'être un citoyen suisse. Je suis d'autant plus consterné quand je lis que mon pays veut me traiter comme un citoyen suisse de 2<sup>e</sup> classe.

**Frank Schneider, D-Bonn**

## La Suisse et l'UE

Je ne crois pas que la population suisse ait quelque chose contre les autres pays.

Les motifs de son opposition à l'EEE et à l'UE ne sont pas politiques, mais économiques et écologiques. Malheureusement, l'indépendance économique a pour conséquence des prix plus élevés pour les biens produits dans le pays et pour ceux qui sont importés. Les Suisses, qui sont économies, ne voudront pas cela. Attendons donc.

**Werner Schurter, USA-Columbus**

Je rentre d'un séjour de six semaines en Suisse et ai également visité la Hollande, l'Angleterre et la France pour m'informer des expériences faites avec l'UE. Les avis étaient partagés. Mais je suis convaincu que, depuis 1989, nous vivons dans une toute nouvelle phase de la société humaine. Nous devons tous réviser notre manière de penser. Quelle forme de société souhaitons-nous au fond? Je prie donc tout le monde – partisans et adversaires – de mieux s'informer et de discuter objectivement le pour et le contre.

**Erwin Zimmermann,  
BR-Rio de Janeiro**

L'Accord sur l'EEE a été rejeté pour de nombreuses raisons, notamment à cause de sa conception juridique incorrecte. On remarque depuis longtemps que les représentants des milieux économiques – regrettant le non à l'EEE – réduisent la question complexe de l'intégration au seul aspect du bénéfice et du chiffre d'affaires. Des aspects importants du domaine de la culture et de la société ne sont même pas mentionnés. Une telle vision des choses paraît extrêmement naïve et mesquine.

**Peter Stacher, NL-La Haye**

Il me faut féliciter votre revue qui n'hésite pas à publier des lettres en dissidence avec les opinions que chante le chœur des «bons sujets» au palais fédéral. Vous devinez comment j'avais voté. Suisse d'adoption seulement, je perçoit peut-être mieux que la Suisse est un phénomène rare voire unique qu'il vaut éminemment la peine de sauvegarder.

**N. Viddinoff, TR-Mersin**

Je vois avec tristesse mon pays perdre la confiance en soi-même. Les médias, en choisissant une politique que je ne peux que qualifier de «réalisme morbide», ont une lourde part de responsabilité dans ce développement négatif et la «Revue Suisse» ne fait malheureusement pas exception. Ce n'est pas en mettant toujours l'accent sur les difficultés que confronte la Suisse après son refus incompréhensible d'adhérer à l'EEE que se créera en Suisse même le climat d'élan et d'optimisme nécessaire pour faire face aux problèmes et qui présentera à l'étranger un pays moderne et dynamique.

**Lorenz Tanner, N-Oslo**

## Merci à la «Revue Suisse»

En tant que Suissesse à l'étranger, je reçois et lis la revue avec beaucoup d'intérêt. J'en profite pour vous dire toute ma satisfaction, car cette revue si bien conçue me permet de garder un vrai contact avec mon pays.

**Isabelle Berthelot, F-Preuressin**

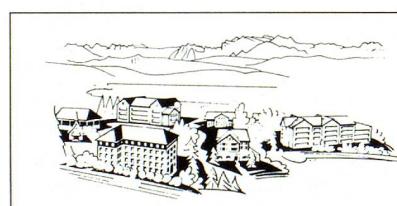
## L'information des électeurs à l'étranger

Je lis la «Revue Suisse» avec intérêt. Il est maintenant plus important que jamais d'établir le contact avec son pays d'origine. Il faut avant tout apprendre à mieux connaître les partis; droit de vote oblige...

**Hedi Tobler, N-Oslo**

Malheureusement, le taux de participation des Suisses de l'étranger lors des votations et des élections est plutôt modeste. Nous avons besoin d'être mieux informés; c'est ainsi seulement que vous pouvez espérer un meilleur taux de participation à l'étranger. En peu de pages, la «Revue Suisse» donne beaucoup d'informations. D'autre part, on devrait pouvoir la lire plus souvent. Je propose qu'elle paraîsse une fois par mois. La plupart d'entre nous seraient tout à fait d'accord de payer les frais de port.

**Franz Arnold, USA-Desert  
Hot Springs**



## INSTITUT MONTANA ZUGBERG

Leitung: Dr. K. Storchenegger  
CH-6300 Zug, Telefon 042 21 17 22  
Telefax 042 21 54 65  
1000 Meter über Meer

**Internationale Schule  
für Knaben und Mädchen ab 10 Jahren**  
Primarschule Klassen 5–6, Orientierungsstufe  
Gymnasium und Wirtschaftsdiplomschule  
Eidgenössisch anerkannte Diplom- und  
Maturitätsprüfungen im Institut

**American School:** 5th–12th Grade  
**Scuola italiana, Nederlandse Sectie**  
**International Baccalaureate**